

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Martinville tenue le lundi le 12 mai 2025 à 19 h 30 à la salle du conseil, située au 233 rue Principale Est, à Martinville, à laquelle sont présents :

Mme Marie-Pierre Dubeau (absente)	Mme Patricia Gardner
M. Ludovic Ellefsen	Mme Christiane Paquet
M. Sylvain Côté	M. Gaby Côté

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Michel-Henri Goyette.

Madame Julie Létourneau, directrice générale, greffière-trésorière, est aussi présente.

ORDRE DU JOUR
LUNDI 12 MAI 2025

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Période de questions
3. Visiteurs
4. Adoption de l'ordre du jour (modification, ajout et retrait)
5. Adoption des procès-verbaux
 - 5.1. Séance ordinaire du 14 avril 2025
6. Suivi des affaires découlant du point no 5
7. Correspondance
8. Rapport des comités et délégués
 - 8.1 Rapport du maire
 - 8.1.1. Activités mensuelles
 - 8.2. Dépôt des rapports des inspecteurs
 - 8.2.1. Rapport de l'inspecteur municipal
 - 8.3. Sécurité publique
 - 8.4. Embellissement
 - 8.5. Famille et Aînés
 - 8.6. Voirie
 - 8.7. Urbanisme et Environnement
 - 8.8. Loisirs et Fond de développement
 - 8.9. Eau potable et Eaux usées
 - 8.10. Réseau Biblio et Culture
9. Adoption des projets de règlements et règlements (incluant les avis de motion)
 - 9.1. Adoption du règlement numéro 2025-103 modifiant le règlement 2016-103 intitulé règlement de zonage, concernant les logements accessoires détachés
10. Présentation et adoption des comptes
 - 10.1.1. Présentation des dépenses déjà autorisées, des dépenses incompressibles et des comptes à payer
 - 10.1.2. Présentation des salaires et des frais de déplacements
11. Autres points à discuter
 - Affaires nouvelles
 - 11.1. Adoption du rapport annuel en sécurité incendie 2024
 - 11.2. Entente intermunicipale relative à un partage de ressources en sécurité civile
 - 11.3. Modification du calendrier des séances ordinaires du conseil année 2025
 - 11.4. Soutien à la politique régionale des sentiers de randonnée pédestre en Estrie coordonnée par le Conseil Sport Loisir de l'Estrie
 - 11.5. Office d'Habitation de la Vallée de la Coaticook (OHVC) Dépôt de la lettre et approbation du rapport relatif à l'état financier 2022
 - 11.6. Conseil Sport Loisir de l'Estrie / Adhésion 2025-2026
 - 11.7. Fondation québécoise du cancer / Demande de dons 2025

- 11.8. Global / Offre de service – Banque de 30 heures avec Coach IA et la plateforme EVA
- 11.9. Archives / Autorisation de la destruction des documents
- 11.10. Les Installations Électriques R. Théberge inc. / Soumission pour l'éclairage de la rue Antoine et soumission pour entretien divers
- 11.11. Fondation communautaire de Postes Canada / Demande de dons pour la campagne de financement 2025
- 11.12. Nummax / Soumission pour un panneau d'affichage numérique au Centre Saint-Martin (CSM)
- 11.13. Le Maître -Jardinier / Soumission pour l'aménagement à la halte paysage
- 11.14. Entente intermunicipale concernant les services de collecte de déchets et des matières compostables
- 12. Période de questions
- 13. Levée de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Monsieur Michel-Henri Goyette ouvre la séance à 19 h 30 en souhaitant la bienvenue aux membres du conseil et constate le quorum.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune

3. VISITEURS

Aucun

20250501

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (modification, ajout et retrait)

**Il est proposé par la conseillère Christiane Paquet
Appuyée par le conseiller Gaby Côté**

ET RÉSOLU QUE soit adopté l'ordre du jour de la présente séance, tel que modifié, en conformité avec le règlement numéro 2024-103.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

5. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

20250502

5.1. Séance ordinaire du 14 avril 2025

**Il est proposé par le conseiller Ludovic Ellefsen
Appuyé par la conseillère Patricia Gardner**

ET RÉSOLU QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6. SUIVI DES AFFAIRES DÉCOULANT DU POINT N° 5

Aucun

20250503

7. Correspondance

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la correspondance déposée le 12 mai 2025.

**Il est proposé par la conseillère Christiane Paquet
Appuyé par la conseillère Patricia Gardner**

ET RÉSOLU D'autoriser la direction générale à procéder selon les politiques en vigueur et les directives du conseil pour la conservation ou la destruction des documents de correspondance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8. RAPPORT DES COMITÉS ET DÉLÉGUÉS

8.1. Rapport du maire

8.1.1. Activités mensuelles

Monsieur le Maire mentionne les différentes rencontres auxquelles il a participé, à savoir, CSP Incendie, Conseil des Maires à la MRC de Coaticook, CA L'Entrée, Lancement du plan climat, CA Acti-Bus, AGA Acti-Bus, Président Acti-Bus, CA Récup-Estrie, CSP policier, CDÉ MRC Coaticook, Rencontre COT / CMNE MRC de Coaticook.

8.2. Dépôt des rapports des inspecteurs Rapport de l'inspecteur municipal

Monsieur Gilles Gendron, inspecteur en voirie, dépose le rapport de l'inspecteur municipal et en énonce les grandes lignes, gravier tamisé, problèmes intermittents du Ultra-violet à la station de chloration, le sulfate d'aluminium est arrivé pour les étangs des eaux usées, rencontre avec Dominique Lessard des Installations R. Théberge électrique sur divers sujets, installation de blocs de béton au Centre Saint-Martin (CSM), la mise en vente de divers articles, ouverture du barrage, le tracteur à pelouse est arrivé, le compost est arrivé.

8.3. Sécurité publique

Madame la conseillère Christiane Paquet a assisté à la réunion de la sécurité publique et il était question des dépôts de demandes de subvention pour la nouvelle caserne. Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il a rencontré monsieur Alain Patry, nouveau coordonnateur de la sécurité civile à la MRC.

Le Maire fait un résumé de la situation du barrage et il explique les démarches qui ont été effectuées auprès des instances concernées.

8.4. Embellissement

Madame la conseillère Patricia Gardner dépose une demande pour que la direction générale puisse contacter le Maître jardinier et planifier l'ouverture des plates-bandes.

8.5. Famille et Aînés

Une liste de noms de citoyens qui pourraient faire partie de la démarche pour la nouvelle politique de la famille a été suggérée à la direction générale.

8.6. **Voirie**

Aucun

8.7. **Urbanisme et Environnement**

Aucun

8.8. **Loisirs et Fond de développement**

La conseillère Patricia Gardner informe les membres du conseil que la fête de la famille aura lieu le 6 septembre 2025, que le comité des Loisirs est toujours à la recherche de bénévoles, que l'achat de la télévision et le support pour celle-ci ont été achetés pour le Centre Saint-Martin (CSM).

8.9. **Eau potable et eaux usées**

Aucun

8.10. **Réseau Biblio et Culture**

Aucun

9. **Adoption des projets de règlements et règlements (incluant les avis de motion)**

20250504

9.1. **Adoption du règlement numéro 2025-103 modifiant le règlement 2016-103 intitulé règlement de zonage, concernant les logements accessoires détachés**

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Martinville juge à propos de modifier son règlement de zonage afin de préciser les zones dans lequel les logements accessoires détachés sont autorisés ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Martinville avait modifié le règlement de zonage avec le règlement modificateur numéro 2024-101 entre autres dans le but de permettre les logements accessoires détachés d'être autorisé dans les zones M-1 à M-7, R-1 et R-2 mais que la manière dont l'article a été rédigé n'a pas eu cet effet, et qu'il y a lieu de venir corriger ce manque par le présent règlement.

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil peut modifier son règlement de zonage ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), article 124, le processus de modification réglementaire doit débiter par l'adoption d'un projet de règlement modificateur ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement ne contient aucune disposition susceptible d’approbation référendaire étant donné l’exemption prévu par l’article 123.1 de la *Loi sur l’aménagement et l’urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), en ce qui concerne un règlement qui « vise à permettre l’aménagement ou l’occupation de logements accessoires » ;

CONSIDÉRANT QU’un avis de motion a été donné par la municipalité à la séance du conseil du 14 avril 2025;

**Il est proposé par la conseillère Christiane Paquet
Appuyé par le conseiller Ludovic Ellefsen**

ET RÉSOLU D’approuver et d’adopter le règlement portant le numéro 2025-103 modifiant le règlement 2016-103 intitulé règlement de zonage, concernant les logements accessoires détachés.

ET D’enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la Municipalité, sous le numéro 2025-103, et en conséquence, signé par le maire et la greffière-trésorière et déposé sous la garde de cette dernière.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS
PRÉSENTS

10. Présentation et adoption des comptes

20250505

10.1.1. Présentation des comptes à payer

**Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
Appuyé par le conseiller Gaby Côté**

ET RÉSOLU D’accepter les dépenses incompressibles et les dépenses déjà autorisées par le conseil au montant de 31 705,86 \$ et d’accepter les comptes à payer au montant de 87 536,65 \$.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS
PRÉSENTS

20250506

10.1.2. Présentation des salaires, frais de déplacements

**Il est proposé par le conseiller Gaby Côté
Appuyée par le conseiller Ludovic Ellefsen**

ET RÉSOLU D’entériner les versements des salaires nets pour le mois d’avril 2025 au montant de 20 802,46 \$ et les frais de déplacements au montant de 247,25 \$.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS
PRÉSENTS

11. AUTRES POINTS À DISCUTER - AFFAIRES NOUVELLES

20250507

11.1. Adoption du rapport annuel en sécurité incendie 2024

ATTENDU QUE dans le cadre du Schéma de couverture de risques en incendie de la MRC de Coaticook, un rapport annuel doit être produit permettant ainsi de documenter et d'établir les statistiques en incendie sur le territoire, en conformité avec l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie (L.R.Q., c. S-3.4);

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Martinville prend en compte le rapport annuel pour l'année 2024 de la MRC de Coaticook tel qu'adopté par la MRC en avril dernier et en fait sien comme ici au long reproduit;

ATTENDU QUE les municipalités locales doivent aux termes de l'article 34 de la Loi sur la sécurité incendie «communiquer au ministre, au plus tard le 31 mars de l'année qui suit l'incendie, la date, l'heure et le lieu de survenance de l'incendie, la nature des préjudices, l'évaluation des dommages causés et, s'ils sont connus, le point d'origine, les causes probables et les circonstances immédiates de l'incendie que sont, entre autres, les caractéristiques de l'immeuble ou des biens endommagés et le déroulement des événements», communément appelé «DSI»;

**Il est proposé par la conseillère Patricia Gardner
Appuyé par le conseiller Ludovic Ellefsen**

ET RÉSOLU D'approuver le rapport annuel de la MRC de Coaticook dans le cadre du Schéma de couverture de risques en incendie au 31 décembre 2024, tel que présenté ;

ET de transmettre une copie de la présente résolution à la MRC de Coaticook et au ministère de la Sécurité publique.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS
PRÉSENTS**

20250508

11.2. Entente intermunicipale relative à un partage de ressources en sécurité civile

ATTENDU les besoins en ressources humaines au niveau de la sécurité civile de la municipalité de Saint-Herménégilde, ainsi que de la municipalité de Martinville et de la Ville de Waterville;

ATTENDU les besoins en ressources humaines au niveau de la sécurité civile de la MRC de Coaticook (la MRC);

ATTENDU QUE les municipalités et la MRC désirent se prévaloir des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente relative à l'établissement d'un partage de ressources humaines en sécurité civile;

ATTENDU QUE la MRC de Coaticook a soumis à la municipalité de Martinville, un projet d'entente ayant pour objet d'établir les modalités de partage de ressources humaines en sécurité civile entre la MRC et les municipalités, aux conditions prévues au projet d'entente;

ATTENDU QU'une copie du projet d'entente a été transmise aux membres du conseil présents au plus tard 72 heures avant la séance à laquelle la présente entente doit être adoptée et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture conformément à l'article 148, du Code municipal du Québec;

**Il est proposé par la conseillère Christiane Paquet
Appuyé par le conseiller Sylvain Côté**

ET RÉSOLU

D'ACCEPTER l'entente relative à l'établissement d'un partage de ressources humaines en sécurité civile soumise par la MRC de Coaticook.

D'AUTORISER madame Julie Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière à signer l'entente et tous les documents utiles et nécessaires pour donner plein effet aux présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS
PRÉSENTS

20250509

11.3. Modification du calendrier des séances ordinaires du conseil année 2025

**Il est proposé par le conseiller Ludovic Ellefsen
Appuyé par le conseiller Sylvain Côté**

ET RÉSOLU De modifier le calendrier des séances ordinaires année 2025 et que la réunion prévue le 14 octobre soit déplacée au mercredi le 1^{er} octobre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS
PRÉSENTS

20250510

11.4. Soutien à la Politique régionale des sentiers de randonnée pédestre en Estrie coordonnée par le Conseil Sport Loisir de l'Estrie et Les Sentiers de l'Estrie

CONSIDÉRANT que les sentiers de randonnée pédestre estriens représentent des infrastructures donnant accès à la nature et au paysage à la population et aux visiteurs de la région;

CONSIDÉRANT que des sentiers de randonnée pédestre aménagés, entretenus et fréquentés de manière responsable et durable contribuent à la conservation du territoire et à la résilience des milieux de vie;

CONSIDÉRANT que le Conseil Sport Loisir Estrie (CSLE) et Les Sentiers de l'Estrie (SE) ont coordonné un projet de concertation régionale menant à l'élaboration d'une Politique régionale des sentiers de randonnée pédestre en Estrie (Politique régionale);

CONSIDÉRANT que ce projet a fait l'objet d'une vaste démarche participative, à laquelle la MRC a pris part, notamment en siégeant sur le comité consultatif du projet;

CONSIDÉRANT que cette Politique régionale consiste à assurer la présence, la durabilité et la pérennité des sentiers estriens ainsi que leur développement et vise également la prise en compte des sentiers de randonnée dans la planification et l'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT que ce projet mobilisant divers intervenants régionaux a permis de définir une vision concertée et d'identifier des orientations communes prioritaires;

CONSIDÉRANT que le CSLE, en collaboration avec Tourisme Cantons-de-l'Est, coordonne actuellement l'élaboration d'un Plan directeur régional de randonnée pédestre, permettant d'identifier les actions qui serviront à concrétiser la Politique régionale et ses orientations;

CONSIDÉRANT que ce projet de Plan directeur comprendra une démarche consultative pour établir les objectifs régionaux et définir les actions prioritaires à déployer avec la collaboration d'une diversité de partenaires;

CONSIDÉRANT que la Politique régionale et le Plan directeur contribueront à faciliter l'obtention de financement pour la réalisation de projets de pérennisation et de développement de sentiers dans la région et qu'ils cadrent avec le Plan nature 2030 du Gouvernement du Québec ainsi qu'avec des objectifs de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire et des orientations gouvernementales en aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT que le schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC a, entre autres, pour objectifs :

- De soutenir la structuration et le développement de la MRC comme pôle récréatif et récréotouristique quatre saisons
- De mettre en valeur le potentiel récréatif des milieux forestiers sans compromettre la production forestière
- De prioriser, en milieu naturel, le développement d'équipements et d'infrastructures impliquant des activités de plein air non motorisées
- D'identifier les infrastructures de nature régionale associées au tourisme et à la culture et les mettre à jour

EN CONSÉQUENCE

**Il est proposé par la conseillère Patricia Gardner
Appuyé par le conseiller Gaby Côté**

- De reconnaître l'importance des sentiers de randonnée pédestre estriens comme infrastructures donnant accès à la nature, au paysage, et favorisant les saines habitudes de vie;
- D'appuyer la Politique régionale de sentiers de randonnée pédestre en Estrie;
- De collaborer à l'élaboration d'un Plan directeur régional de randonnée pédestre qui permettra d'identifier les actions qui serviront à concrétiser la Politique et ses orientations;
- De collaborer à la mise en œuvre de ce Plan directeur régional de randonnée pédestre, dans la mesure des priorités, des responsabilités, des réalités territoriales et des moyens de la municipalité de Martinville;
- De transmettre une copie de cette résolution aux municipalités locales du territoire ainsi qu'au Conseil Sport Loisir de l'Estrie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS
PRÉSENTS

20250511

**11.5. Office d'Habitation de la Vallée de la Coaticook (OHVC) /
Dépôt de la lettre et approbation du rapport relatif à l'état
financier 2022**

ATTENDU que la lettre et le rapport relatif à l'état financier 2022 de l'Office d'Habitation de la Vallée de la Coaticook (OHVC) ont été déposés à la table du conseil;

EN CONSÉQUENCE

**Il est proposé par le conseiller Gaby Côté
Appuyé par la conseillère Patricia Gardner**

ET RÉSOLU D'approuver le rapport relatif à l'état financier 2022 de l'Office d'Habitation de la Vallée de la Coaticook (OHVC), tel que présenté aux membres du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS
PRÉSENTS

20250512

11.6. Conseil Sport Loisir de l'Estrie / Adhésion 2025-2026

**Il est proposé par la conseillère Christiane Paquet
Appuyé par la conseillère Patricia Gardner**

ET RÉSOLU Que la municipalité de Martinville adhère à comme membre au Conseil Sport Loisir de l'Estrie au coût de 75 \$ pour 2025-2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS
PRÉSENTS

20250513

11.7. Fondation québécoise du cancer / Demande de dons 2025

**Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
Appuyé par la conseillère Christiane Paquet**

ET RÉSOLU D'approuver un don au montant de 250 \$ à la Fondation québécoise du cancer, tel que prévu lors de l'adoption du budget 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11.8. Global / Offre de service – Banque de 30 heures avec Coach IA et la plateforme EVA

Ce point sera rediscuté à une prochaine réunion du conseil.

20250514

11.9. Archives / Autorisation de la destruction des documents

ATTENDU QUE L'Archiviste Michel Hamel dépose la liste des documents à détruire aux membres du conseil et demande l'autorisation de destruction de ces documents ;

**Il est proposé par la conseillère Christiane Paquet
Appuyé par le conseiller Sylvain Côté**

ET RÉSOLU D'autoriser la direction générale de la municipalité de Martinville a procédé à la destruction des documents listée dans le document présenté par L'Archiviste Michel Hamel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

20250515

**11.10. Les Installations Électriques R. Théberge inc. /
Soumission pour l'éclairage de la rue Antoine et
soumission pour des entretiens divers**

**Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
Appuyé par la conseillère Christiane Paquet**

ET RÉSOLU D'approuver les soumissions des Installations Électriques R. Théberge inc. pour l'éclairage de la rue Antoine au montant approximatif 892 \$ plus taxes (projet 7812) et la soumission pour les divers travaux d'entretiens au montant approximatif de 2 182 \$ plus taxes (projet 7812), tel que déposé le 29 avril 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

**11.11. Fondation communautaire de Postes Canada /
Demande de dons pour la campagne de financement
2025**

Les membres du conseil ne donnent pas suite à cette demande.

**11.12. Nummax / Soumission pour un panneau d'affichage
numérique au Centre Saint-Martin (CSM)**

Les membres du conseil ne donnent pas suite à cette soumission et ils demandent à la direction générale de vérifier la possibilité d'obtenir des subventions pour la réalisation de ce projet.

**11.13. Le Maître -Jardinier / Soumission pour l'aménagement à
la halte paysage**

Ce point sera rediscuté à une prochaine réunion de conseil puisque les membres du conseil ont demandé que la pente située à la halte paysage soit aménagée avec des fleurs sauvages ou autres plutôt que du gazon.

20250516

**11.14. Municipalité de Compton / Entente intermunicipale
concernant les services de collecte de déchets et des
matières compostables**

ATTENDU que le contrat concernant les services de collecte de déchets et des matières compostables entre la MRC de Coaticook et la municipalité de Martinville se termine le 31 décembre 2025;

ATTENDU que la municipalité de Compton propose une entente intermunicipale d'une durée de 3 ans pour ces services;

EN CONSÉQUENCE

**Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
Appuyé par la conseillère Patricia Gardner**

ET RÉSOLU D'approuver l'entente intermunicipale concernant les services de collecte de déchets et des matières compostables avec la municipalité de Compton, sur une durée de 3 ans, au montant de 31 000 \$ plus les taxes applicables pour l'année 2026, soit du 1er janvier au 31 décembre 2026;

Pour les années subséquentes le montant sera majoré de l'indice des prix à la consommation (IPC) tronq, publier par Statistique Canada en septembre de chaque année pour la période de 12 mois se terminant en août de l'année en cours afin de déterminer le prix qui servira à la préparation des budgets respectifs pour l'année suivante;

Que la municipalité de Martinville se retire officiellement de l'appel d'offres intermunicipal avec la MRC de Coaticook portant sur la collecte de déchets et des matières compostables et que cette résolution soit transmise au responsable de ce dossier à la MRC de Coaticook.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

12. Période de questions

Aucune question

20250517

13. Levée de la séance

**Il est proposé par le conseiller Ludovic Ellefsen
Appuyé par le conseiller Sylvain Côté**

QUE la séance soit levée à 21 h 12.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS
PRÉSENTS

Julie Létourneau,
directrice générale/greffière-trésorière

Michel-Henri Goyette, maire

“Je, Michel-Henri Goyette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.”

